



Réunion Conseil Municipal

Vendredi 27 Février 2015

Compte Rendu de Séance

Présents : 8

Excusés : 3, Martine MANCHON, Damien TROUILLOT, Philippe COULON.

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : Julien HENRIOT

Ordre du jour

I – Présentation comptes de gestion et comptes administratifs

Après avoir indiqué à l'assemblée que les différents comptes administratifs pour le budget 2014 sont en exact concordance avec les comptes de gestion, le Maire cède la parole à Mr Pierre HUOT, 1^{er} Adjoint, afin qu'il présente les différents comptes administratifs de la commune.

Quelques précisions sont commentées par le Maire, pour la bonne compréhension des conseillers. La présentation de ces documents n'appelant pas d'explications complémentaires, le Maire quitte la salle.

II – Mise au vote des comptes administratifs

Pierre HUOT, 1^{er} Adjoint sollicite les voix des conseillers municipaux présents, à savoir :

<u>Budget « CCAS »</u>	Voix Pour = 7	Voix Contre = 0	Abstention = 0
<u>Budget « ASSAINISSEMENT »</u>	Voix Pour = 7	Voix Contre = 0	Abstention = 0
<u>Budget « PRINCIPAL »</u>	Voix Pour = 7	Voix Contre = 0	Abstention = 0

Le Maire n'a pas participé pas à ces différents votes.

III – Débat d'orientation budgétaire

Le Maire propose au conseil municipal, une réflexion sur les projets d'investissement pour 2015.

1. Éclairage public

Comme les précédentes années, le remplacement au fil de l'eau des lampes de rues doit être poursuivi.
(Chapeau de gendarme)

Coût estimatif TTC. : = 2 000.00 €

2. Réparation chemin « La Vie Jaune »

Restructuration de la portion de chemin dégradé

Coût estimatif TTC : = 7 750.00 €

3. Travaux de réfection « rue de la Mare » - Portion de 220 m

Coût estimatif TTC = 35 000.00 €

4. Déplacement compteur d'eau G.A.E.C. Henriot du Tilleul

Coût estimatif TTC : = 1 815.00 €

5. Travaux forestiers

Montant du devis proposé par l'ONF = 6 928.35 €

Le Maire précise que cette liste de propositions n'entraîne pas validation. Il y aura des choix à prioriser et les décisions seront prises lors de la prochaine séance au cours de laquelle le budget primitif 2015 sera voté. Excepté pour les travaux forestiers, les demandes de subventions ont été lancées.

IV – Délibération diverses

Le Maire présente plusieurs délibérations à valider lors de cette séance ou au cours de la prochaine séance du budget primitif :

Délibération « Accueil et restauration scolaires des élèves scolarisés à Baume »

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur la participation des frais de cantine des élèves scolarisés à Baume. Comme les années précédentes, l'assemblée opte pour le refus de prendre en charge en tout ou partie le montant résiduel de 5.00 €, relatif aux frais de cantine.

Voix Pour = **8**

Voix Contre = **0**

Abstention = **0**

Rapport de la C.L.E.C.T.

Comme à chaque début d'exercice, il convient de délibérer sur le rapport de la CLECT, Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Le Maire rappelle :

La CCPB a adopté en octobre 2013, la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Cette nouvelle configuration a engendrée la constitution de cette commission, dont le rapport annuel doit stipuler et récapituler les transferts de compétences réalisées par les communes vers la Communauté de Communes. Ce rapport fait état également du montant fixé pour les attributions compensatrices redistribuées aux communes.

Voix Pour = **8**

Voix Contre = **0**

Abstention = **0**

- **V – Questions et informations diverses**

Recensement de la population

La commune de Villers Saint Martin a été invitée par les services de l'INSEE, à effectuer son opération de recensement de la population. C'est une obligation qui revient tous les 5 ans. Le Maire donne la parole à Nelly ROUSSY, désignée pour la circonstance « Coordonnatrice Communale pour le Recensement ». Il ressort de l'exposé de Nelly les informations suivantes :

Ont été recensés, dans la période du 15 Janvier au 14 Février 2015 :

- 85 Résidences Principales, dont 38 feuilles de logement réalisées par internet
- 1 Logement Occasionnel
- 3 Résidences Secondaires
- 4 Logements Vacants

Total des logements collectés	=	93	Habitations
Total des bulletins individuels	=	222	Habitants
Dont 115 réalisés par internet			

Le Maire soumet ensuite les modalités de rémunération prévues pour cette mission. Sachant que la nomination de Nelly ROUSSY Coordonnatrice Communale, et de Aline RETORNAZ, Agent recenseur, par arrêté du 23 Mai 2014, il convient de délibérer sur le montant et le taux de répartition de cette dotation d'un montant de 477.00 €, qui sera perçue en recette sur le budget 2015.

Le débat de l'assemblée aboutit sur la décision suivante :

Il est convenu d'arrondir le montant de la rémunération à 500.00 € et d'affecter 50% de cette somme à chacune des personnes concernées, soit 250.00 €.

Voix Pour = 6

Voix Contre = 0

Abstention = 2

Informations diverses

Le Maire présente le calendrier de ramassage des O.M. et des produits résultants du TRI.

La vue d'ensemble de ce calendrier, modifiée cette année, apparait plus compliquée à appréhender.

Le N° de notre secteur de ramassage a été changé ; Nous ne sommes plus en secteur n°11, mais en secteur n°10.

Le Maire informe les conseillers de la possibilité de s'inscrire à des sessions de formation des Élus. Ces formations sont gratuites et proposées par l'Association des Maires du Doubs. Une sélection des thèmes relatifs à la gestion de la commune est proposée chaque année.

L'ordre du jour épuisé, le Président clôture la séance à 23 h 30.